

PRÉFÈTE DU LOIRET
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
concernant

Une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Projet présenté par la CUMA de SULLY SUR LOIRE en vue de prélever dans le cours d'eau Sange pour l'irrigation agricole et de pomper en Loire pour réalimenter la Sange, au bénéfice de quatre irrigants de la CUMA de Sully sur Loire

Par arrêté du 5 juillet 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du lundi 30 août au vendredi 17 septembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe RAGEY, cadre en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Sully sur Loire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- sur support papier en mairies de Sully sur Loire et Saint Aignan le Jaillard
- sur le site internet : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies de Sully sur Loire et Saint Aignan le Jaillard.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Sully sur Loire – 3 place Maurice de Sully - 45600 - à l'attention du commissaire enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies de Sully sur Loire et Saint Aignan le Jaillard comme suit :

Sully sur Loire :

- Samedi 4 septembre 2021 de 10h à 12h
- Jeudi 9 septembre 2021 de 15h à 17h30

Saint Aignan le Jaillard :

- Mercredi 15 septembre 2021 de 9h30 à 11h30

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairies de Sully sur Loire et Saint Aignan le Jaillard, et sur internet pendant un an à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Chambre d'Agriculture du Loiret – 13 avenue des Droits de l'Homme – 45291 ORLÉANS Cedex 9
tél : 02 38 71 90 86